



CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE OCCITANIE
ÉLECTIONS DES CONSEILLERS PAR LE COLLÈGE DÉPARTEMENTAL DES PROPRIÉTAIRES
FORESTIERS :
HAUTE-GARONNE
SCRUTIN du 7 février 2023
PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS DE DÉPOUILLEMENT DES VOTES

Conformément à l'article R.321-57 du code forestier, se sont réunis le **8 février** à la préfecture de la région Occitanie :

- M Michel CROSTE, représentant le préfet de Région,
- M Yannick BOURNAUD, président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie,
- M Olivier PICARD, directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie,
- M Amaury DE GALARD, propriétaire forestier, scrutateur
- M François DE BAGNERES, propriétaire forestier, scrutateur
- M. Daniel DAURES, propriétaire forestier, scrutateur complémentaire

Après dépouillement et recensement des votes du collège départemental la **Haute-Garonne** pour l'élection d'un ou plusieurs conseillers du centre régional de la propriété forestière Occitanie, les résultats suivants sont validés à **17 H** :

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste départementale	3 662
Nombre d'enveloppes reçues	646
Nombre d'enveloppes invalides	30
Nombre de votants	616
Nombre de bulletins nuls	12
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	601

Les suffrages obtenus par les candidats sont les suivants :

CATEGORIE PSG		
Candidat titulaire	Candidat suppléant	Suffrages obtenus
Amaury DE GALARD	François DE SALES DE BANIERES	601

En conséquence, ont été proclamés élus en qualité de conseillers du Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie

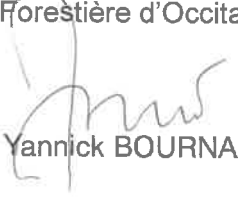



- pour la catégorie PSG :

Amaury DE GALARD, titulaire / François DE SALES DE BANIERES, suppléant

Après cette proclamation, un exemplaire du présent procès-verbal du recensement général des votes sera adressé sous huitaine à :

Monsieur le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
 Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
 Service Développement des filières et de l'emploi
 Sous-direction Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie
 Bureau Réglementation et opérateurs forestiers
 3, rue Barbet de Jouy - 75349 PARIS 07 SP.

Fait en double exemplaires originaux et clos à Toulouse, le **08 février 2023**

<p>Pour le Préfet de la Région Occitanie</p>  <p>Michel CROSTE Secrétaire général pour les affaires régionales Occitanie</p>	<p>Le président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie</p>  <p>Yannick BOURNAUD</p>	<p>Le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie</p>  <p>Olivier PICARD</p>
 <p>Amaury DE GALARD Scrutateur</p>	 <p>François DE BANIERES Scrutateur</p>	